

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : thermodent® alka clean

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage

Restrictions d'emploi recommandées : Réservé aux utilisateurs professionnels.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant : Schülke & Mayr GmbH  
Robert-Koch-Str. 2  
22851 Norderstedt  
Allemagne  
Téléphone: +49 (0)40/ 52100-0  
Téléfax: +49 (0)40/ 52100318  
mail@schuelke.com  
www.schuelke.com

Importateur : Schülke & Mayr AG  
Hungerbuelstrasse 22  
8500 Frauenfeld  
Suisse  
Téléphone: +41 44 466 55 44  
Téléfax: +41-44-466 55 33  
mail.ch@schuelke.com

Adresse e-mail de la personne responsable de FDS/Personne de contact : Application Specialists  
+49 (0)40/ 521 00 666  
AD@schuelke.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence : Tox Info Suisse: 145 (24 h)  
Carechem 24 International: +49 89 220 61012

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

#### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2	H315: Provoque une irritation cutanée.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
Irritation oculaire, Catégorie 2	H319: Provoque une sévère irritation des yeux.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

## 2.2 Éléments d'étiquetage

### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence :

#### Prévention:

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux.

#### Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

## 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

Nature chimique : Solution des substances suivantes avec des additifs inoffensifs.

#### Composants dangereux

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Classification	Concentration (% w/w)
--------------	-------------------	----------------	--------------------------

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

	No.-Index Numéro d'enregis- trement		
nitriiotriacétate de trisodium	5064-31-3 225-768-6 607-620-00-6 01-2119519239-36- XXXX	Acute Tox. 4; H302 Eye Irrit. 2; H319 Carc. 2; H351  ----- Limite de concen- tration spécifique Carc. 2; H351 >= 5 %  ----- Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 1.300 mg/kg	>= 1 - < 5
p-cumènesulfonate de sodium	15763-76-5 239-854-6 - - - 01-2119489411-37- XXXX	Eye Irrit. 2; H319	>= 1 - < 10
hydroxyde de potassium	1310-58-3 215-181-3 019-002-00-8 01-2119487136-33- XXXX	Met. Corr. 1; H290 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Eye Dam. 1; H318  ----- Limite de concen- tration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 5 % Skin Corr. 1B; H314 2 - < 5 % Skin Irrit. 2; H315 0,5 - < 2 % Eye Irrit. 2; H319 0,5 - < 2 %  ----- Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 365 mg/kg	>= 1 - < 2
etasulfate de sodium	126-92-1 204-812-8 - - - 01-2119971586-23-	Skin Irrit. 2; H315 Eye Dam. 1; H318  ----- Limite de concen-	>= 1 - < 3

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -†

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

	XXXX	tration spécifique Eye Irrit. 2; H319 > 10 - < 20 % Eye Dam. 1; H318 > 20 %	
--	------	-----------------------------------------------------------------------------------------	--

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau.  
Faire boire des petites quantités d'eau.  
Consulter un médecin si nécessaire.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : Traiter de façon symptomatique.
- Risques : Provoque une irritation cutanée.  
Provoque une sévère irritation des yeux.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Pulvérisateur d'eau  
Mousse
- Moyens d'extinction inappropriés : Ne PAS utiliser un jet d'eau.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

## 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Pas d'information disponible.

Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

## 5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter la pénétration dans le sous-sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Essuyer avec une matière absorbante (p.ex. tissu, laine). Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

voir section 8 + 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne jamais mélanger les concentrés directement.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Pas de mesures spéciales de protection requises pour la lutte contre le feu.

Mesures d'hygiène : Éviter le contact avec la nourriture et la boisson.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage : Conserver à l'écart de la chaleur. Éviter une exposition directe au soleil. Conserver le récipient bien fermé. Température de stockage recommandée: -5 - 25°C

Précautions pour le stockage : Ne pas stocker ensemble avec des produits explosifs, infec-

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

## **thermodent® alka clean** *No Change Service!*

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

en commun

tieux et radioactifs.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : aucun

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
nitrilotriacétate de trisodium	5064-31-3	VME (poussières inhalables)	3 mg/m3 (acide)	CH SUVA
		Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VLE (poussières inhalables)	11 mg/m3 (acide)	CH SUVA
		Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
glycerol	56-81-5	VME (poussières inhalables)	50 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
		VLE (poussières inhalables)	100 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire: Si la VME a été respectée, il n'y a pas à craindre de lésions du fœtus.		
hydroxyde de potassium	1310-58-3	VME (poussières inhalables)	2 mg/m3	CH SUVA
		Information supplémentaire: National Institute for Occupational Safety and Health		

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
nitrilotriacétate de trisodium	Travailleurs	Inhalation	Exposition à court terme, Effets systémiques, Effets locaux	5,25 mg/m3
	Travailleurs	Inhalation	Exposition à long terme, Effets systémiques, Effets locaux	3,5 mg/m3
acide silicique, sel de potassium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	1,49 mg/kg p.c./jour
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	5,61 mg/m3
p-cumènesulfonate de sodium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	191 mg/kg
	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets locaux	0,096 mg/cm2

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	37,4 mg/m3
hydroxyde de potassium	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1 mg/m3
etasulfate de sodium	Travailleurs	Contact avec la peau	Long terme - effets systémiques	4060 mg/kg
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets systémiques	285 mg/m3

## Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
nitrotriacétate de trisodium	Eau douce	0,93 mg/l
	Eau de mer	0,093 mg/l
	Sédiment d'eau douce	3,64 mg/kg
	Sédiment marin	0,364 mg/kg
	Station de traitement des eaux usées	540 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	0,915 mg/l
acide silicique, sel de potassium	Sol	0,182 mg/kg
	Eau douce	7,5 mg/l
	Eau de mer	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	348 mg/l
p-cumènesulfonate de sodium	Utilisation/rejet intermittent(e)	7,5 mg/l
	Eau douce	0,1 mg/l
	Eau de mer	0,01 mg/l
	Utilisation/rejet intermittent(e)	1 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	100 mg/l
etasulfate de sodium	Sédiment d'eau douce	0,372 mg/kg
	Sédiment marin	0,0372 mg/kg
	Sol	0,016 mg/kg
	Eau douce	0,136 mg/l
	Eau de mer	0,0136 mg/l
	Sédiment d'eau douce	1,5 mg/kg
	Sédiment marin	0,15 mg/kg
	Sol	0,22 mg/kg
	Effets sur les installations de traitement des eaux usées	1,35 mg/l

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

- Protection des yeux/du visage : Lunettes de sécurité avec protections latérales conforme à l'EN166
- Protection des mains  
Directive : Les gants de protection sélectionnés doivent satisfaire aux spécifications de la Directive 2016/425 (UE) et à la norme EN 374 qui en dérive.
- Remarques : Protection contre les éclaboussures: Gants en caoutchouc nitrile jetables p.e. Dermatrill (Épaisseur de la couche: 0,11 mm) fabriqués par KCL ou d'autres gants qui garantissent la même protection. Contact prolongé: Gants en caoutchouc nitrile p.e. Camatrill (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,40 mm) ou gants en caoutchouc butyle p.e. Butoject (>480 min., Épaisseur de la couche: 0,70 mm) fabriqués par KCL ou

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

---

Protection de la peau et du corps	:	d'autres gants qui garantissent la même protection. Uniforme de travail ou veste de laboratoire.
Protection respiratoire	:	Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Mesures de protection	:	Éviter le contact avec la peau et les yeux.

---

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	:	liquide
Couleur	:	pratiquement sans colore
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	:	< -5 °C
Température de décomposition	:	Non applicable
Point/intervalle d'ébullition	:	env. 100 °C
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	Donnée non disponible
Point d'éclair	:	> 70 °C Méthode: DIN 51755 Part 1
Température d'auto-inflammation	:	Donnée non disponible
pH	:	12 - 12,8 (20 °C) Concentration: 100 %
Viscosité	:	
Viscosité, dynamique	:	env. 3 mPa*s Méthode: ISO 3219
Viscosité, cinématique	:	non déterminé
Solubilité(s)	:	
Hydrosolubilité	:	(20 °C)



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

complètement soluble

Coefficient de partage: n-octanol/eau	:	Non applicable
Pression de vapeur	:	Donnée non disponible
Densité	:	env. 1,08 g/cm <sup>3</sup> (20 °C, 1.013 hPa)
Densité de vapeur relative	:	Donnée non disponible

## 9.2 Autres informations

Explosifs	:	Non applicable
Propriétés comburantes	:	La substance ou le mélange n'est pas classé comme comburant.
Inflammabilité (liquides)	:	Non applicable
Taux de corrosion du métal	:	Aucune raisonnablement prévisible.
Taux d'évaporation	:	Donnée non disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Ce produit est chimiquement stable.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Incompatible avec les acides.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Protéger du gel, de la chaleur et du soleil.

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Incompatibilité possible avec des matériaux qui sont sensibles aux alcalis.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucune raisonnablement prévisible.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

Non classé sur la base des informations disponibles.

#### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

#### Composants:

##### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, femelle): 1.300 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin, mâle et femelle): > 10.000 mg/kg

##### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5.000 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401  
Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): > 5 mg/l  
Atmosphère de test: poussières/brouillard  
Méthode: OCDE ligne directrice 403  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): > 2.000 mg/kg

##### **hydroxyde de potassium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 365 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 425  
Evaluation: Nocif en cas d'ingestion.  
Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible  
Toxicité aiguë par voie cutanée : Remarques: Donnée non disponible

##### **etasulfate de sodium:**

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 2.840 mg/kg  
Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Donnée non disponible  
Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Rat): > 2.000 mg/kg

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

## **Corrosion cutanée/irritation cutanée**

Provoque une irritation cutanée.

### **Composants:**

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	Test de Draize
Résultat	:	Pas d'irritation de la peau

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	irritation légère
Remarques	:	Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **hydroxyde de potassium:**

Espèce	:	Epiderme humain reconstitué (RHE)
Méthode	:	OCDE ligne directrice 431
Résultat	:	Corrosif après 3 minutes d'exposition ou moins

#### **etasulfate de sodium:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 404
Résultat	:	Irritation de la peau

## **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

### **Composants:**

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Irritation des yeux

#### **hydroxyde de potassium:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405
Résultat	:	Effets irréversibles sur les yeux

#### **etasulfate de sodium:**

Espèce	:	Lapin
Méthode	:	OCDE ligne directrice 405

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

|| Résultat : Effets irréversibles sur les yeux

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

### Sensibilisation cutanée

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Sensibilisation respiratoire

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

|| Type de Test : Test de Buehler  
|| Espèce : Cochon d'Inde  
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406  
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

|| Type de Test : Test de Buehler  
|| Espèce : Cochon d'Inde  
|| Méthode : OCDE ligne directrice 406  
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **hydroxyde de potassium:**

|| Espèce : Cochon d'Inde  
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### **etasulfate de sodium:**

|| Méthode : OCDE ligne directrice 429  
|| Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

## Mutagenicité sur les cellules germinales

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

|| Génotoxicité in vitro : Remarques: Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes  
|| Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

|| Génotoxicité in vitro : Type de Test: Mutagenicité: Essai de mutation réverse sur Salmonella thyphimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: Non mutagène dans le test d'Ames.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Génotoxicité in vivo : Type de Test: Test du micronucleus in vivo  
Espèce: Souris  
Voie d'application: Oral(e)  
Résultat: N'est pas mutagène

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Non mutagène dans le test d'Ames.

### hydroxyde de potassium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: Salmonella typhimurium  
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique  
Résultat: négatif

Mutagenicité sur les cellules germinales- Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet mutagène.

### etasulfate de sodium:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Épreuve de mutagenèse microbienne (test d'Ames)  
Système d'essais: Bactérie  
Méthode: OCDE ligne directrice 471  
Résultat: négatif

### Cancérogénicité

Non classé sur la base des informations disponibles.

### Composants:

#### nitrilotriacétate de trisodium:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
NOAEL : 9,2 Poids corporel mg / kg  
Résultat : Preuves insuffisantes d'effets cancérogènes lors d'études effectuées sur des animaux (oral)

Cancérogénicité - Evaluation : Susceptible de provoquer le cancer.

#### p-cumènesulfonate de sodium:

Espèce : Rat  
Durée d'exposition : 2 années  
Méthode : OCDE ligne directrice 453  
Résultat : Pas d'augmentation des tumeurs observée

Cancérogénicité - Evaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

#### hydroxyde de potassium:

Cancérogénicité - Evaluation : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

## **thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

### **etasulfate de sodium:**

Espèce : Rat  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 2 années  
Dose : > 1125 Poids corporel mg / kg

### **Toxicité pour la reproduction**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat, mâle et femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: LOAEL: 450 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Lapin, femelle  
Voie d'application: Oral(e)  
Durée d'un traitement unique: 9 d  
Tératogénicité: NOAEL: 250 Poids corporel mg / kg  
Résultat: Aucun effet sur la fertilité et le développement précoce de l'embryon n'a été observé.

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Effets sur la fertilité : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité générale chez les parents: NOAEL: 300 mg/kg p.c./jour  
Toxicité générale sur la génération F1: NOAEL: 1.000 mg/kg p.c./jour  
Méthode: OCDE ligne directrice 421

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Toxicité maternelle générale: NOAEL: 936 Poids corporel mg / kg  
Tératogénicité: NOAEL: 936 mg/kg p.c./jour

Toxicité pour la reproduction : étude scientifiquement injustifiée  
- Evaluation

#### **hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible  
- Evaluation

#### **etasulfate de sodium:**

Incidences sur le développement du fœtus : Espèce: Rat  
Voie d'application: Oral(e)  
Dose: 250 milligramme par kilogramme  
Résultat: négatif  
Remarques: Les expérimentations animales n'ont pas montré

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

d'effets tératogènes.

Toxicité pour la reproduction : Donnée non disponible  
- Evaluation

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Remarques : Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **hydroxyde de potassium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

#### **etasulfate de sodium:**

Remarques : Donnée non disponible

## **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**

Non classé sur la base des informations disponibles.

### **Composants:**

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Voies d'exposition : Ingestion  
Organes cibles : Reins  
Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **hydroxyde de potassium:**

Evaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

#### **etasulfate de sodium:**

Remarques : Donnée non disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

## Toxicité à dose répétée

### Composants:

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 0,21 mg/l
Voie d'application	: Inhalation (poussière/buée/fumée)
Atmosphère de test	: poussières/brouillard
Durée d'exposition	: 28 jours 6 h
Nombre d'expositions	: 5 Tage/ Woche

Espèce	: Lapin, mâle et femelle
NOAEL	: 50 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 90 jours

Espèce	: Rat, mâle et femelle
NOAEL	: 92 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Espèce	: Rat
NOAEL	: 763 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Organes cibles	: Système cardio-vasculaire
Remarques	: Toxicité subchronique

Espèce	: Rat
NOAEL	: 60 mg/kg
Voie d'application	: Dermale
Durée d'exposition	: 2 années
Méthode	: OCDE ligne directrice 453
Organes cibles	: Peau

#### **etasulfate de sodium:**

Espèce	: Lapin
NOAEL	: 488 mg/kg
Voie d'application	: Oral(e)
Durée d'exposition	: 90 jours

Espèce	: Souris
NOAEL	: 400 mg/kg
Voie d'application	: Contact avec la peau
Durée d'exposition	: 90 jours

## Toxicité par aspiration

Non classé sur la base des informations disponibles.



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### **nitritotriacétate de trisodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en dynamique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Gammarus salinus (Amphipode)): 98 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 91,5 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h  
Type de Test: Essai en statique

NOEC (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 1,43 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : CL50: 90,5 mg/l  
Durée d'exposition: 27 d  
Espèce: Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 9,3 mg/l  
Durée d'exposition: 21 Sem.  
Espèce: Gammarus fasciatus (Amphipode)

##### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

## **thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

### **hydroxyde de potassium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Gambusia affinis (Guppy sauvage)): 80 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : Remarques: Donnée non disponible

### **Évaluation Ecotoxicologique**

Toxicité chronique pour le milieu aquatique : Ce produit n'est associé à aucun effet écotoxicologique connu.

### **etasulfate de sodium:**

Toxicité pour les poissons : CL50 (Brachydanio rerio (poisson zèbre)): > 100 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 483 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): > 511 mg/l  
Durée d'exposition: 72 h

Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : NOEC: >= 1.357 mg/l  
Durée d'exposition: 42 d  
Espèce: Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : NOEC: 1,4 mg/l  
Durée d'exposition: 21 d  
Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )

## **12.2 Persistance et dégradabilité**

### **Produit:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Méthode: OCDE 301D / CEE 84/449 C6

### **Composants:**

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** -t

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Biodégradation: 100 %  
Durée d'exposition: 28 d

## **p-cumènesulfonate de sodium:**

Biodégradabilité : Type de Test: aérobique  
Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: > 60 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

## **hydroxyde de potassium:**

Biodégradabilité : Remarques: Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne sont pas valables pour les substances inorganiques.

## **etasulfate de sodium:**

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.  
Biodégradation: 89 %  
Durée d'exposition: 28 d  
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B

## 12.3 Potentiel de bioaccumulation

### Composants:

#### **nitriлотriacétate de trisodium:**

Bioaccumulation : Espèce: Brachydanio rerio  
Durée d'exposition: 96 d  
Facteur de bioconcentration (FBC): < 3  
Remarques: On ne doit pas s'attendre à une bioaccumulation (log Pow <= 4).  
Ne s'accumule pas de manière significative dans les organismes.

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -13,2

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Bioaccumulation : Remarques: Une bioaccumulation est peu probable.

#### **hydroxyde de potassium:**

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

#### **etasulfate de sodium:**

Bioaccumulation : Remarques: Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : log Pow: -0,248

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

## 12.4 Mobilité dans le sol

### Composants:

#### **nitrilotriacétate de trisodium:**

Mobilité : Remarques: La substance ne s'évapore pas dans l'atmosphère à partir de la surface de l'eau., On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

#### **p-cumènesulfonate de sodium:**

Mobilité : Remarques: On ne s'attend pas à une absorption par le sol.

#### **hydroxyde de potassium:**

Mobilité : Remarques: Mobile dans les sols

#### **etasulfate de sodium:**

Mobilité : Remarques: Donnée non disponible

## 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

## 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

### Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

## 12.7 Autres effets néfastes

### Produit:

Information écologique supplémentaire : Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même.

---

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Eliminer le produit selon le numéro OMoD (l'ordonnance sur les mouvements de déchets)  
Les résidus de produit sont considérés comme des déchets

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

spéciaux et ne doivent donc pas être jetés avec les ordures ménagères ni déversés dans les canalisations. L'élimination de ces déchets doit être effectuée dans un point de collecte ou via une entreprise agréée.

Emballages contaminés : Les conteneurs vides doivent être acheminés vers un site agréé pour le traitement des déchets à des fins de recyclage ou d'élimination.

Code d'élimination des déchets : VEVA 070601

---

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.4 Groupe d'emballage

**ADR** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IMDG** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Cargo)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse  
**IATA (Passager)** : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

---

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

Ordonnance sur la réduction des risques liés aux produits chimiques (ORRChim, SR 814.81) : Les conditions de limitation pour les annexes suivantes doivent être prises en compte: Annexe 1.11 Substances liquides dangereuses

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Non applicable

Ordonnance PIC, OPICChim (814.82) : Non applicable

Ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs

Le seuil quantitatif selon l'ordonnance sur la protection contre les accidents majeurs (OPAM 814.012) : Non applicable

Ordonnance sur la protection des eaux (OEaux 814.201)

Classe de pollution de l'eau : Classe B

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)  
pas de taxes des COV

## Autres réglementations:

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans ce mélange respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans le Règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Article 4 alinéa 4 Ordonnance sur la protection des jeunes travailleurs (OLT 5, RS 822.115) et Article 1 lit. f Ordonnance du DEFR sur les travaux dangereux pour les jeunes (822.115.2) : Les jeunes en formation professionnelle initiale ne peuvent travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation) que si cela est prévu dans l'ordonnance de formation professionnelle pour atteindre les buts de formation et que si les conditions du plan de formation et les limites d'âge applicables soient respectées. Les jeunes qui ne suivent pas de formation professionnelle initiale ne peuvent pas travailler avec ce produit (cette substance / cette préparation). Sont réputés jeunes gens les travailleurs des deux sexes âgés de moins de 18 ans.

## Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TCSI : N'est pas en conformité avec l'inventaire

TSCA : Le produit contient une(des) substance(s) non répertoriées sur l'inventaire TSCA.

AIIIC : N'est pas en conformité avec l'inventaire

DSL : Ce produit contient les composants suivants qui ne sont ni sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.  
p-cumènesulfonate de sodium

ENCS : N'est pas en conformité avec l'inventaire

ISHL : N'est pas en conformité avec l'inventaire

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

KECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
PICCS	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
IECSC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
NZIoC	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire
TECI	:	N'est pas en conformité avec l'inventaire

## 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

|| Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Texte complet pour phrase H

H290	:	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	:	Provoque une irritation cutanée.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	:	Provoque une sévère irritation des yeux.
H351	:	Susceptible de provoquer le cancer.

### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Carc.	:	Cancérogénicité
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Eye Irrit.	:	Irritation oculaire
Met. Corr.	:	Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
Skin Irrit.	:	Irritation cutanée
CH SUVA	:	Suisse. Valeurs limites d'exposition aux postes de travail
CH SUVA / VME	:	valeur moyenne d'exposition
CH SUVA / VLE	:	valeur limite d'exposition calculée sur une courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006, tel que modifié  
par le règlement de la Commission (UE) 2020/878

**schülke** 

**thermodent® alka clean**

**No Change Service!**

Version  
03.08

Date de révision:  
17.10.2024

Date de dernière parution: 15.09.2022

internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

## Information supplémentaire

### Classification du mélange:

Skin Irrit. 2	H315
Eye Irrit. 2	H319
Eye Irrit. 2	H319

### Procédure de classification:

Méthode de calcul
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les modifications par rapport à la dernière version sont mises en évidence en marge. Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.